



# DISCOURS

DE M. CHARLES LUCAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

PRONONCÉ

**Au Banquet du Comice Agricole**

DE L'ARRONDISSEMENT DE BOURGES.

(30 août 1846.)

---

MESSEURS,

Si je n'avais pris conseil que de mes sentiments personnels d'estime et d'affection pour l'habile magistrat qui dirige l'administration de ce département, j'aurais aimé à vous proposer de lui porter un toast ; mais je ne viens pas le proposer ici en mon nom personnel. Votre honorable secrétaire m'a invité, au nom du Comice, à porter ce toast qui acquiert ainsi une autorité et une importance qu'il n'aurait pu devoir à mon initiative personnelle. Pour y ajouter plus de valeur encore, votre honorable secrétaire m'a invité, en votre nom, à y rattacher les considérations qui pourraient être utiles aux intérêts agricoles et au bien du pays. Cette honorable mission que vous m'avez confiée est pour M. le Préfet un hommage bien flatteur et bien mérité, car c'est lui exprimer ce que sa présence doit éveiller parmi nous de bonnes pensées de bien public, que nous ne saurions placer sous un patronage plus éclairé.

Mais cette mission vous honore aussi vous-mêmes, Messieurs ; elle prouve qu'en vous servant de ce mot *toast*, ce n'est pas seulement le

mot, mais la chose que vous avez voulu emprunter aux habitudes constitutionnelles d'un pays voisin, où dans toutes les réunions et banquets publics, on se préoccupe toujours de quelques-uns des intérêts du pays, religieux ou politiques, matériels ou moraux, agricoles, industriels ou manufacturiers. Vous vous êtes élevés à la haute et saine intelligence du gouvernement qui nous régit ; car c'est le gouvernement du pays par le pays. C'est donc au pays à étudier avec prudence et sagacité ses véritables besoins, à bien connaître ses ressources, à rechercher avec maturité le remède à apporter au mal, le mieux à ajouter au bien, enfin à manifester ce qu'il sait, ce qu'il sent et ce qu'il désire. Le gouvernement qui doit toujours être l'expression la plus éclairée du pays, n'a pas de plus grand devoir que d'en savoir les sérieuses pensées, d'en connaître les véritables sentiments, d'en recueillir les vœux légitimes. Le moment est opportun : nous sortons d'un grand mouvement électoral qui a été caractérisé par les deux besoins prédominants de notre société française ; d'abord l'esprit d'ordre et de conservation, parce que nos pères ont beaucoup fait, et nous ont légué le devoir de maintenir et consolider leurs œuvres : mais ensuite nous nous sentons appelés à être à notre tour les fils de nos œuvres, et à marquer le passage de notre génération par des progrès utiles au développement de la civilisation, à la prospérité du pays et au perfectionnement moral de l'humanité.

La grande famille agricole a toujours été animée de l'esprit de paix, d'ordre et de conservation, mais il est temps qu'elle se montre aussi inspirée de l'esprit du progrès. Il est temps qu'elle ne se borne plus à demander si humblement, si vaguement, qu'on l'assiste, qu'on la protège, et à faire consister toute la munificence du protectorat dans l'allocation de quelques milliers de francs ajoutés aux budgets des Comices. Il y a mieux à faire et il y a mieux à dire. C'est à nous qu'il appartient d'avoir l'intelligence de nos besoins, c'est à nous à étudier, rechercher, révéler les moyens de les satisfaire. Il est temps que l'agriculture française trace son sillon, le sillon des améliorations qu'elle appelle, des soulagements qu'elle espère ; de la voie en un mot qui doit être ouverte à ses perfectionnements et à sa prospérité. Permettez-moi, Messieurs, de chercher à indiquer quelques jalons, ou plutôt d'en ajouter quelques-uns à ceux qui ont été si bien posés dans les deux excellents discours de votre habile président et de votre honorable et digne secrétaire que nous regrettons tous à ce banquet. Puisse sa santé n'avoir pas du moins à souffrir du sacrifice qu'il a fait à ses devoirs en se rendant à notre Comice !

Notre agriculture a besoin de capitaux, parce qu'il faut faire des avances à la terre avant de recueillir ; elle a besoin d'engrais et d'amendements, surtout de fourrages avec lesquels on nourrit les bestiaux qui produisent la meilleure partie des engrais ; enfin elle a besoin d'hommes ; car vous le savez, tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Pour attirer vers l'agriculture les capitaux nécessaires à ses perfec-

tionnements, deux grandes réformes sont nécessaires. L'une a déjà sérieusement préoccupé l'attention du gouvernement, je veux parler de la réforme de notre régime hypothécaire. Les Cours royales ont été consultées, et elles devaient l'être au point de vue légal. Mais il faudrait aussi se placer à tous les autres points de vue qui dominent cette question ; il faudrait provoquer de toutes parts la lumière et la discussion, et ne pas craindre de descendre même jusqu'à nous, modestes membres de Comices, qui donnerions notre avis de cultivateurs en hommes du métier. Veuillez, je vous en prie, étudier sérieusement ce difficile problème et ses moyens de solution ; car n'espérez pas autrement, Messieurs, créer le crédit foncier. Tant que le régime hypothécaire subsistera tel qu'il est, les capitaux resteront éloignés de l'agriculture, parce que l'argent est un agent de circulation qui n'aime pas à s'immobiliser, surtout en présence des effrayantes éventualités de l'hypothèque légale. Prions donc le gouvernement de continuer d'apporter la plus grande et la plus active sollicitude à préparer les éléments d'un projet de loi à présenter à la nouvelle législature sur cet important sujet.

Mais il est une autre grande mesure que la législature qui vient de finir a laissé à la législature nouvelle le soin d'accomplir, je veux parler de la réduction des rentes sur l'Etat. Comment voulez-vous que les capitaux se portent vers l'agriculture à travers les embarras du régime hypothécaire, lorsqu'on les retient dans les rentes sur l'Etat par des avantages poussés jusqu'à l'injustice du privilège. En voulez-vous un exemple : Prenez les droits de mutation ; en dix mutations qui souvent se pressent et s'accumulent dans le cercle d'un petit nombre d'années, le fisc a absorbé toute la valeur capitale d'une propriété foncière, tandis que le rentier de l'Etat n'a pas plus à payer à la dixième mutation qu'à la première. Pour lui l'impôt de mutation n'existe pas. Nos pères ont fait une révolution, Messieurs, pour faire prévaloir contre les privilèges de la noblesse et du clergé le grand principe de l'égalité de l'impôt : serons-nous donc d'avis de rétablir et maintenir ces privilèges au profit des rentiers de l'Etat ? Loin de moi la pensée de chercher à affaiblir les garanties nécessaires pour conserver et fortifier même le crédit de l'Etat ; car l'Etat, c'est nous. Mais il est temps de faire bonne justice des exagérations. Et pourquoi donc ne pas réduire le taux de l'intérêt, ne pas accepter les faits accomplis ? Les rentiers sont des Français, sont nos concitoyens : nous devons leur porter et nous leur portons l'affection de la fraternité française, mais nous ne pouvons sacrifier les intérêts de l'agriculture aux privilèges de leur situation exceptionnelle.

Il n'entre nullement dans ma pensée d'assigner à l'agriculture une prépondérance immodérée ; je ne prétends la placer ni au-dessus, ni au-dessous du commerce et de l'industrie manufacturière. Que serait l'agriculture sans l'industrie qui exploite ses matières premières, sans le commerce qui les exporte ? Agriculture, industrie, commerce concourent

également à la prospérité de l'Etat et à leur prospérité mutuelle. Juste envers les choses, je désire l'être également envers les personnes : je ne vois dans les industriels, les manufacturiers, les commerçants, les rentiers que de bons citoyens, animés des mêmes sentiments de dévouement à notre commune et belle patrie. Mais pourtant je ne peux m'empêcher de penser et de dire, à l'occasion de cette question des rentiers de l'Etat qui nous occupe, que si leurs sentiments sont les nôtres, les situations sont bien différentes. Il est commode pour celui qui a placé sa fortune dans les fonds publics, de partager tous les bienfaits de la paix sans en supporter les charges; puis si la guerre survient, il lui sera facile de transporter sa fortune et sa personne à l'étranger; tandis que l'agriculteur qui, pendant la paix, arrose de ses sueurs le sol de la patrie, il faut bien qu'il reste à son poste pour l'arroser de son sang, quand il s'agit de le défendre contre l'invasion étrangère. Nous autres cultivateurs, car ce titre m'appartient, Messieurs, j'ai fait mes preuves, nous ne prétendons pas être une classe plus intéressante que toutes les autres, mais nous réclamons l'honneur d'être la plus intéressée à la défense du sol sacré de la patrie; c'est à ce titre que nous avons droit qu'on prenne nos observations en très sérieuse considération.

Parlons maintenant, Messieurs, des fourrages et des amendements. Ici encore se présente une grande mesure qu'il est du devoir et de l'honneur de la nouvelle législature de promptement accomplir; car c'est encore un engagement qui lui a été transmis; je veux parler de la réduction de l'impôt sur le sel. Ici j'ai des explications à vous donner.

Il vous souvient qu'au sein du Congrès des agriculteurs du Centre récemment réunis à Bourges, la proposition de réduire l'impôt du sel à 5 centimes par kilogr. fut vivement appuyée au sein du Congrès. Il y avait peu de popularité à la combattre; mais quand j'ai une conviction, je ne prends conseil que de cette conviction, me souciant peu de l'impopularité qui peut s'y rattacher. Moi, le chaud et zélé partisan de la réduction de l'impôt du sel, je m'élançai sur la brèche pour repousser la réduction à 5 cent., et maintenir le chiffre de 10 cent. Ce ne fut qu'à une faible majorité que le Congrès partagea mon opinion; et j'avoue que parmi les objections de mes adversaires, il en était une considérable et qui m'avait vivement impressionné. Une réduction à 10 cent., disaient-ils, ne profitera pas aux départements du Centre, parce que les frais de transport porteront toujours le sel à un prix trop élevé pour permettre à notre agriculture d'y recourir. Le Congrès du Centre m'ayant fait l'honneur de me nommer son délégué près du Congrès agricole de la France réuni à Paris, je m'empressai, dès la première séance du Congrès de Paris, de déposer la proposition que le gouvernement fût invité à vouloir bien, dans les tarifs des canaux et des chemins de fer, assimiler le sel aux engrais et amendements, et le ranger à ce titre dans cette classe des tarifs. Je développai en peu de mots le but de cette proposition, qui devait, par l'abaissement des frais de transport,

permettre aux départements du Centre d'utiliser les bienfaits de la réduction de l'impôt du sel. Cette proposition, accueillie avec un assentiment général par le Congrès, fut renvoyée à l'examen d'une commission présidée par mon honorable confrère, M. Payen, de l'Institut, qui en proposa l'adoption au Congrès, au nom des vœux unanimes de la Commission; et quelques jours plus tard, le Congrès fut averti que le gouvernement y donnait son adhésion. Il n'y avait plus même sujet de discuter la proposition, et personne ne songea à revenir sur la discussion de la question de réduction de l'impôt du sel, tant on se croyait assuré du succès de la proposition de l'honorable M. Demesmay, votée par la chambre des députés à une majorité si rapprochée de l'unanimité. Le rapport fait à la chambre des pairs par mon très-savant et très-illustre confrère, M. Gay-Lussac, membre de l'Institut, prouve que nous nous endormions dans une imprudente sécurité! D'après ce rapport, tout est remis en question, jusqu'à l'utilité même de la réduction de l'impôt du sel; et ainsi tous les agriculteurs de France qui, réunis en Congrès et en Comices, ont si unanimement et si énergiquement réclamé cette réduction, n'auraient rien compris à ces intérêts agricoles qu'ils représentent, à cette question du sel qu'ils étudient, appliquent et discutent depuis tant d'années.

Personne, Messieurs, ne respecte et n'honore plus que moi la science en général, et en particulier la science profonde de mon très-illustre confrère; mais, pour me servir de l'expression de M. Royer-Collard, je lui dirai : Rien n'est brutal comme un fait, et j'en ai beaucoup à lui citer. Mais avant tout, je tiens à bien poser l'utilité, selon moi, de la réduction de l'impôt du sel. Ce n'est pas une seule, mais une triple utilité que l'agriculture devra recueillir de cette importante mesure. La réduction sera utile à l'agriculture comme moyen d'amendement des terres; elle sera de plus utile par les services que l'agriculture en retirera pour la consommation de ses fourrages; elle sera utile enfin aux classes ouvrières en général et aux travailleurs agricoles en particulier, en fournissant les moyens et les habitudes d'une meilleure alimentation. Vous voyez que je suis en complet dissentiment avec mon très-savant confrère.

Parlons d'abord de l'utilité du sel comme moyen d'amendement des terres : Je serai bref à cet égard, je ne discuterai pas, je citerai. Je dirai à mon très-illustre confrère : Veuillez suivre et visiter tout le littoral maritime depuis Brest jusqu'à Cherbourg. Après avoir quitté Brest, où vous avez des cantons si remarquables, arrêtez-vous près de là, à Roscoff, à St.-Pol-de-Léon, dont l'admirable culture et horticulture nous envoient, par le bateau à vapeur de Morlaix, leurs produits sur les marchés du Havre et même de Paris, grâce au voisinage de la mer, aux terres et sables imprégnés de matières salines que le cultivateur peut conduire dans ses champs. Un peu plus loin arrêtez-vous à cette belle et riche agriculture du pays de Lannion et de Treguier, et à cette ad-

mirable production du pays de Pontrioux et de la presqu'île de Lezardrieux. Demandez à tous ces pays le secret de leur merveilleuse fécondité, et tous vous citeront le voisinage des terres et des sables de la grève, des goémons et du warech qu'ils vont arracher à la mer au moment où elle se retire, et qu'ils mêlent à leurs fumiers pour les saler. Voulez-vous un exemple de l'importance qu'ils attachent à toutes ces matières salines, demandez au gouvernement de quelles réclamations il fut assailli par les cultivateurs de notre littoral maritime, le jour où l'industrie voulut détourner l'emploi du warech de son utilité agricole, pour lui donner une autre destination. Du littoral de la Bretagne, passez à celui de Normandie, et aux pieds de ce monument colossal du Mont-St.-Michel, qu'on appelle avec raison la merveille; voyez tous ces charretiers qui chargent de terre de grève des tombereaux attelés de trois et quatre forts chevaux; demandez-leur d'où ils viennent: ils vous diront qu'ils arrivent d'une distance de 20 à 25 kil., et ne croient pas payer trop cher à cette distance un tombereau de terre de grève, tant est puissante l'influence qu'exerce, comme amendement de leurs terres, cette terre salée. Enfin consultez les fermages de tous ces pays, voyez quelle influence y exerce l'immense avantage d'être à proximité d'utiliser ces sels de mer pour l'amendement des terres. Je ne prétends pas dire que le sel produirait comme amendement la même influence sur toutes les espèces de terre, mais j'affirme qu'il y a dans toute la France une quantité considérable de terres sur lesquelles les amendements salins produiraient les excellents résultats qu'on admire en parcourant notre littoral maritime.

Quant aux fourrages, l'emploi du sel nous rendrait un double service, celui d'abord de faire consommer davantage de fourrage à nos bestiaux à l'engrais, et par conséquent de rapprocher l'époque de leur vente à la boucherie. Or, un bœuf à l'engrais est un capital engagé, dont on a un grand intérêt à renouveler le placement le plus souvent possible, parce qu'on accroît ainsi les bénéfices qu'on en retire. Quant aux fourrages de chétive qualité ou même un peu avariés par la mauvaise saison, l'emploi du sel a l'immense avantage de permettre de faire consommer au bétail ces fourrages qui ne pourraient autrement être utilisés qu'en litière. Je reviens d'Alsace, où j'en ai vu un exemple frappant. Tandis que de l'autre côté du Rhin l'emploi du sel permettait aux cultivateurs allemands de faire consommer par leurs bestiaux tous les fourrages viciés par la température humide et pluvieuse de 1845, nos cultivateurs français auxquels la cherté du sel interdisait une pareille ressource, ont eu beaucoup à dépenser pour alimenter leurs bestiaux: ils ne pouvaient leur procurer qu'une insuffisante et onéreuse nourriture. Je laisse du reste à l'honorable député de l'Alsace, M. Demesmay, le soin de développer mieux que moi ces arguments empruntés à la situation de l'agriculture alsacienne.

Enfin, Messieurs, j'arrive aux travailleurs agricoles: Peut-on nier

que le sel ne joue un grand rôle dans leur alimentation actuelle? Quand vous voyez dans le Cher un travailleur dîner avec un morceau de pain sec et une rave crue, faut-il donc lui vendre à haut prix le sel qui est le seul assaisonnement auquel il puisse recourir? Et la pomme de terre cuite à l'eau, qui forme la base de l'alimentation de la population agricole en France, n'est-ce donc rien que la diminution du prix du sel nécessaire chaque jour pour en faciliter la digestion et en diminuer la fadeur?

Mais je vais plus loin, et au-delà du point de vue actuel de l'alimentation de notre population agricole; car cette alimentation est mauvaise, il faut l'améliorer. On a dit: Tant vaut l'homme, tant vaut la terre; mais je vous dirai aussi: Tant vaut la nourriture, tant vaut l'homme. Que les travailleurs agricoles se nourrissent mieux, ils travailleront davantage, et arriveront par l'augmentation du travail à celle des salaires. Ces réflexions sont surtout applicables à ce pays, où le mauvais travail ne tient pas seulement à l'indolence des caractères, mais surtout à l'insuffisance de l'alimentation. Il faut que nos travailleurs agricoles mangent autre chose que des raves, des pommes de terre et du fromage; et quel est le premier progrès à introduire dans leurs habitudes alimentaires, n'est-ce pas l'usage du porc salé qui doit se répandre dans toute la population agricole de la France? La réduction de l'impôt du sel n'est-elle pas le moyen d'y réussir?

Voilà ce que j'avais à répondre, au nom de l'agriculture, à mon très-savant confrère M. Gay-Lussac. Maintenant qu'il me permette d'y ajouter une considération empruntée à un autre ordre d'idées, et qui me semble devoir exercer une certaine impression sur un homme d'état, attaché comme lui, comme nous, aux institutions de notre pays, à notre dynastie nationale, à tout ce qui peut les faire aimer et respecter.

Je ne suis pas encore bien avancé en âge, Messieurs, mais j'ai déjà assez vécu pour voir se succéder des gouvernements qui ont précédé celui que nous avons fondé en juillet. Si vous consultez les programmes des promesses qui accompagnaient leur avènement, vous y remarquerez qu'aucun n'a oublié la promesse de l'abolition de l'impôt du sel qu'au moment où il s'agissait de la remplir; tant il est vrai de dire que le soulagement de cet impôt du sel est réclamé de vieille date par les instincts et les besoins du pays. Il n'y a pas deux moralités, Messieurs; il n'y en a qu'une pour les gouvernements comme pour les particuliers, et il n'est aucun de ces gouvernements successivement abattus qui ne doive faire remonter l'une des causes de sa chute à la mauvaise foi de ses débuts. Ne serait-ce pas un beau spectacle que celui d'un gouvernement qui, à l'inverse de ses devanciers, promettant ce qu'ils ne devaient pas tenir, viendrait au contraire réaliser ce qu'il n'avait pas promis! Et à quel moment? Non plus à celui de ses commencements, de ses difficultés, où le bienfait pourrait prendre la couleur d'une con-

cession arrachée à la faiblesse ; mais au moment de sa force, de la plénitude de sa puissance et de la stabilité de nos institutions. Voilà comment se font aimer et respecter les institutions et les dynasties, voilà comment je comprends que l'abolition de l'impôt du sel ajouterait un beau titre de plus à ceux que l'auguste chef de notre dynastie nationale s'est acquis à la reconnaissance du pays. J'appelle cela de la **bonne**, de la grande politique, parce que c'est elle qui s'élève à la fois à l'intelligence des intérêts moraux et matériels du pays.

Il me resterait à vous parler de la question vitale qui intéresse les progrès de l'agriculture, à vous entretenir des moyens d'élever et de former des agriculteurs, en un mot de procurer à l'agriculture ce qui lui manque le plus, surtout en ce pays : des hommes, de bons garçons de ferme. J'ai déjà développé devant le Congrès du Centre et devant le Congrès de Paris, non pas tous les services, mais quelques-uns de ceux qu'on devait attendre de la colonie agricole. Le sujet n'a certes pas été épuisé par moi dans mes communications publiques, il n'a été qu'effleuré, et l'importance de la question ne permet pas que je puisse l'aborder ici incidemment. Vous savez du reste, Messieurs, que ce n'est pas un discours que je prépare sur ce sujet, c'est une application, c'est un établissement que je suis en travail de créer. M. le ministre de l'intérieur, par un témoignage de haute confiance, dont je garderai un reconnaissant souvenir, a bien voulu m'autoriser, par décision ministérielle, à fonder une colonie agricole d'essai sur une propriété qui m'appartient dans le Val-d'Yèvre. Je ne désire pas, Messieurs, vous aborder avec un programme, mais avec des résultats : laissez-moi seulement le temps de les préparer et de les obtenir, je ne vous demande pas que vos bourses me soient ouvertes, mais seulement que vos cœurs me soient ouverts, et vous m'avez déjà habitué à n'y rencontrer que de bienveillantes sympathies et d'affectueux encouragements.

Je remercie M. le préfet de toutes les bonnes dispositions qu'il a bien voulu déjà me témoigner, et je suis heureux d'élever cet établissement dans un département où ses conseils et ses lumières seront pour moi une précieuse garantie du succès.

Permettez-moi donc, en associant ainsi mes sentiments personnels aux vôtres, de porter, au nom du Comice, un toast à M. le préfet.

( Extrait du *Journal du Cher.* )